

# GARANTIE INTERNE

**PERMETTRE AUX FOURNISSEURS FRANÇAIS DES SECTEURS NAVAL ET SPATIAL CIVILS DE BÉNÉFICIER D'UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT AVEC LES FOURNISSEURS ÉTRANGERS LORS DES APPELS D'OFFRES LANCÉS PAR DES ACHETEURS FRANÇAIS**

## BÉNÉFICIAIRES <sup>(1)</sup>

- Fournisseur français dans les secteurs naval et spatial civils
- Etablissement de crédit, société de financement ou entreprise d'assurance octroyant un prêt à l'acheteur français

## RISQUE COUVERT

- Interruption du contrat
- Non paiement du débiteur

## FAITS GENERATEURS DE SINISTRE

- Commercial (carence et/ou insolvabilité)
- Politiques, catastrophiques et non transfert

## OPÉRATIONS CONCERNÉES

Achat et financement de navires ou d'engins spatiaux civils ou de biens et services associés par des entreprises françaises auprès d'un fournisseur français en concurrence avec un fournisseur étranger bénéficiant d'un soutien public à l'exportation

## DÉBITEUR <sup>(2)</sup>

Entreprise française, y compris filiale établie en France de groupes issus d'autres Etats membres de l'Union européenne ou d'Etat tiers

## TOUS PAYS

Sauf exclusion PFE <sup>(3)</sup>

## QUOTITÉ GARANTIE : 80%

## PRIME

Calculée selon les règles applicables aux pays de catégorie 0, conforme aux prix de marché et intégrant 0,25% de frais administratifs

## TAUX DE MARCHÉ <sup>(4)</sup>

- Fixe
- Flottant

## CONTACTEZ NOUS

[assurance-export@bpifrance.fr](mailto:assurance-export@bpifrance.fr)

<sup>(1)</sup> Sont également éligibles : les entreprises de réassurance, mutuelles et institutions de prévoyance de droit français ou étranger; les organismes mentionnés à l'article L214-1 du code monétaire et financier

<sup>(2)</sup> Le dispositif ne peut bénéficier à des entreprises acheteuses françaises en difficulté au sens des Lignes directrices concernant les aides d'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers

<sup>(3)</sup> PFE : Politique Financement Export - [www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Garanties-et-assurances/Assurance-credit-a-l-international/Assurance-credit](http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Garanties-et-assurances/Assurance-credit-a-l-international/Assurance-credit)

<sup>(4)</sup> Non éligible à la procédure de stabilisation de taux d'intérêt

Pour toute autre information supplémentaire, consultez notre [page internet](#)